

L  
M. se  
Pierre & Anne  
voisine et ne  
Magdelaine  
Jouffin

L'an mil sept cent quatre vingt le dix sept du mois de Janvier  
a veu avoir public trois banns de mariage aux proues des messes  
paroissiale de cette eglise pendant trois dimanches consécutifs  
entre pierre venobe voisin fils de philippe voisin et de  
marie genevieve corte sa pere et mere de cette paroisse  
D'une part, et de magdelaine jouffin fille de charl jouffin  
et de marie louise joradis sa pere et mere aussi habitant  
de cette paroisse d'autre part et ne putant trouve aucun  
autre empêchement de mariage que celui du troisième  
degré de consanguinité dont ils ont obtenu dispense de  
monseigneur notre eveque comme il paroit par la lette  
cy attaché et signé breaud de ce convertis de quoy j'ai  
moi pr cure de la paroisse de st louis de hanoir et sa  
ait veu leurs mutual consentement de mariage et leurs ait  
donné la benediction nuptiale avec toutes les ceremonies  
accoutumées par notre mere la ste eglise presence de  
mess philippe voisin pere pierre voisin frere antoine  
lebel françois dionne jean dionne charle jounpere  
antoin lebel jeaubert beaulieu tous parents et ami qui  
ont fait au lord p<sup>res</sup>voisins  
pierre voisin  
francois dionne  
Antoin lebel

B. de

L'an mil sept cent quatre vingt le vingt trois du mois de Janvier